

LA VÉRITÉ
SUR LA
WATCH-
TOWER

LA VÉRITÉ SUR LA WATCHTOWER

Publié en anglais en 1948 par

WATCHTOWER

BIBLE AND TRACT SOCIETY, INC.

International Bible Students Association

Brooklyn, N. Y., U. S. A.

The Watchtower Story, French

Printed in Switzerland

Wachtturm Druckerel, Bern

LA VÉRITÉ SUR LA WATCHTOWER

QUE signifie ce nom pour vous? Vous fait-il penser immédiatement à cette organisation chrétienne universelle, la *Watch Tower Bible and Tract Society* (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts), ou à son organe officiel *La Tour de Garde*? Evoque-t-il dans votre esprit un groupe de chrétiens sincères, *les témoins de Jéhovah*, qui œuvrent dans tous les pays comme un corps organisé sous la direction de La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts?

Telle est la signification qu'on donne à *Watchtower* (Tour de Garde) dans le monde entier. Mais dans l'Afrique Centrale ce terme fait penser beaucoup de personnes à certains mouvements indigènes réfractaires aux lois et qui sont nés dans le Nyassaland. Ils s'appellent « Watchtower » (« Tour de Garde »), « Watchman Society » (« Société Watchman ») et se donnent d'autres noms semblables. On sait que certains membres de ces mouvements ont répandu les doctrines et pratiques antisociales et contraires à l'Écriture sainte, de

ces sectes dans certaines régions de la Rhodésie septentrionale et méridionale, ainsi que dans le Congo belge. Ces soi-disant mouvements « Watchtower » (« Tour de Garde ») indigènes ont été impliqués à maintes reprises dans des troubles qui se sont produits parmi les natifs, mais personne n'a prouvé — et personne ne peut prouver — qu'il existe des rapports quelconques entre la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts), ses missionnaires, ou les témoins de Jéhovah, d'une part, et ces mouvements et leurs actes illégaux, d'autre part. Chaque habitant de l'Afrique Centrale devrait être informé des *faits*, car ils établissent une distinction absolument nette entre les deux groupements.

A cause des mauvaises actions de ces sectes indigènes, de nombreuses accusations injustifiées ont été portées contre la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts), y compris celle que cette Société était responsable du « soulèvement des natifs », c'est-à-dire de la révolte bien connue qui eut lieu dans le Nyassaland en 1915. Le fait est cependant que même le « mouvement de la Tour de Garde » indigène n'eut rien à faire avec cela. Les citations reproduites ci-dessous sont extraites de l'ouvrage « Laws of Livingstonia » (« Lois de la Livingsto-

nie ») dont l'auteur est W. P. Livingstone et qui traite de l'œuvre du Dr Robert Laws qui joua un rôle important dans la vie du Nyassaland à cette époque-là. John Chilembwe, leader du « soulèvement » et qui fonda ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de Provident Industrial Mission (P. I. M.) (Mission industrielle de prévoyance), ne fut jamais, à aucun moment, un témoin de Jéhovah et ne fut jamais associé à la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts) ni au soi-disant « mouvement Watchtower », mouvement indigène. Suivent les citations:

Page 257 « Lorsque, après une nouvelle et violente attaque de fièvre, qui causa de grands soucis au Comité, il reçut un câblogramme de M. White, président: « Rentrez maintenant », il fit ses bagages. Lui, Madame Laws et Amy partirent de Bandawe en octobre 1891. Il prit avec lui Yuraia Chirwa, un jeune maître Tonga; Charles Domingo, son petit domestique; ainsi qu'un autre jeune homme, son intention étant de les laisser à Lovedale (Union Sud-africaine) pour qu'ils y soient éduqués et instruits pendant son absence en Ecosse...

Page 258 Le docteur se rendit à Lovedale pour y laisser les trois garçons indigènes, puis visita toutes les églises hollandaises importantes dans la Colonie du Cap en vue d'intéresser

leurs membres à leur part dans l'œuvre missionnaire. Au Cap il eut un interview avec M. Rhodes au sujet de l'état de choses existant dans le district du Nyassaland. Il y prononça une allocution sur le Nyassaland qui eut un résultat imprévisible. Parmi les auditeurs se trouva un nommé *Joseph Booth*,

Page 259 un défenseur du principe « l'Afrique aux Africains ». Il vint à penser que le pays dont il venait d'entendre la description serait un terrain propice à sa propagande. Il apparut par la suite dans les Shire Highlands (les Highlands ou hautes terres du Chiré) et, ainsi qu'on le verra, causa beaucoup de difficultés avant qu'il ne fût déporté...

Page 339 Ce fut une nouvelle expérience pour le docteur que de pouvoir faire rapidement par train le trajet sinueux du Chiré inférieur autour des monts de la Cataracte à Blantyre... A son grand regret il rencontra *Charles Domingo* qui, dans son ambition et sa folie, avait quitté Ngoniland et s'était mêlé, dans une certaine mesure, au mouvement éthiopien. Celui-ci avait été introduit par ce *Joseph Booth* qui avait entendu la causerie du docteur au Cap et avait réalisé son intention de visiter le pays. Il avait conçu un plan pour fonder une mission industrielle, plan qui pendant quelque temps jouit de la faveur officielle... Cependant, son enseignement fit naître cet esprit d'antagonisme racial qui... tend toujours à renverser des conditions ordonnées, et il fut déporté. Il

emmena un de ses disciples, nommé *Chilembwe*, un Yao, en Amérique et le fit éduquer dans un collège pour nègres où il fut ordonné après trois années d'études. De retour dans le Nyassaland, il fit la même sorte de propagande, se faisant des disciples parmi ceux qui avaient des griefs ou qui se trouvaient sous la direction morale des Missions.

Domingo eut des rapports avec *Chilembwe*, mais il ne semble jamais avoir été d'accord avec ses vues extrémistes. Aussi, lorsque le docteur le rencontra, il avait rompu ses attaches avec la secte... il se rendit de nouveau dans le Ngoniland où il établit une église prétentieuse... et se créa une suite. Il exerça une bonne influence, au contraire de celle de *Chilembwe*.

Page 352 Au début de 1915 se produisit dans les Highlands ou hautes terres du Chiré, ce qu'on a appelé un « soulèvement d'indigènes ». Celui-ci fut dirigé par *John Chilembwe* et se limita à sa secte qui se composait principalement de natifs sans expérience et sans instruction de la tribu Angourou. Ce fut un de ces transports de colère assez fréquents dans les régions où blancs et noirs se rencontrent et se mélangent, où ces derniers souffrent sous un traitement qu'ils considèrent injuste et où, par conséquent, quelque homme mieux instruit, plus capable et plus sensible et

Page 353 susceptible que le reste, allumé les passions raciales et religieuses jusqu'au point où l'on

ne se soucie plus des conséquences. En principe, on constatera que des ressentiments personnels sont au fond de la majorité des soulèvements de ce genre. Il en fut ainsi dans le cas de Chilembwe.

Son quartier général se trouvait près de Magomero, la grande propriété de M. A. L. Bruce, un neveu du D^r Livingstone, qui ne voulait pas permettre l'établissement d'écoles dans son domaine. Les relations de Chilembwe avec le gérant (il se trouva que celui-ci s'appelait Livingstone) laissaient beaucoup à désirer et ce dernier rudoyait souvent, sans raison, les natifs à son service. Le mécontentement dans le district, fomenté par Chilembwe, atteignit son paroxysme dans une attaque lancée contre la maison de Livingstone. Lui et deux autres furent massacrés, trois femmes et cinq enfants furent emmenés. Aucun objet ne fut volé, les femmes furent bien traitées et ramenées saines et sauves. La même nuit on attaqua le magasin de Mandala dans l'intention de se procurer des armes et des munitions, mais la troupe fut envoyée sur les lieux, la révolte fut rapidement maîtrisée, Chilembwe et plusieurs de ses lieutenants furent tués dans une tentative de fuite, vingt de leurs disciples furent appréhendés et exécutés et d'autres condamnés à diverses peines de travaux forcés.

Le D^r Laws avait toujours cru que l'éthiopianisme contenait un germe de bien

qu'il aurait fallu reconnaître et traiter avec sagesse... L'éthiopianisme n'était autre chose que l'expression d'une aspiration naturelle à la responsabilité, aspiration qui, faute d'être satisfaite, fut exploitée par des mécontents et se développa en un mouvement politique... C'est dans cet esprit qu'au Conseil législatif il proposa la nomination d'une Commission chargée de faire une enquête relative à l'origine et au but de cette explosion de haine. La Commission fut nommée. Mais dans les milieux qui n'étaient pas favorables aux missions, on attribuait déjà les troubles à l'éducation trop poussée du peuple, et M. Bruce fit au Conseil la proposition réactionnaire de fermer immédiatement toutes les écoles du pays dans lesquelles enseignaient des maîtres indigènes. Le D^r Laws s'opposa à cette proposition...

Page 354 On n'insista pas sur l'adoption de la motion, l'affaire fut remise à la Commission...

Page 355 Le rapport de la Commission fut défectueux et peu satisfaisant et, ainsi que le D^r Law le déclara au Gouverneur, un défaut sérieux était son silence sur les bons résultats de l'œuvre missionnaire consciente de ses responsabilités, accomplie dans le Protectorat. Le docteur essaya de provoquer au Conseil un débat sur cette œuvre, mais le Gouvernement temporisa. Finalement, toute l'affaire fut mise de côté et passa dans la catégorie des choses dont le mieux est qu'on les oublie... l'opinion des missionnaires plus âgés

était que si des hommes tels que Sharpe ou Manning avaient été à la tête des affaires, ce désordre ne se serait pas produit...

Bien qu'il n'eût rien à faire avec le soulèvement, Charles Domingo sombra dans le cataclysme général. L'auteur le vit en 1920 à Mzimba où il était employé au service du Gouvernement,...

On devrait en particulier prendre note du fait que le « soulèvement des natifs » eut lieu en 1915. La Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts) n'avait pas de représentant attitré domicilié dans le Nyassaland ou les Rhodésies avant 1925. En 1925 quelques-unes des publications de notre Société se trouvaient dans ce pays, mais aucune personne européenne ou africaine, ne fut autorisée à représenter notre Société.

UN MOUVEMENT QUI EST DIFFÉRENT DE NOTRE SOCIÉTÉ

Vers la fin de l'année 1924, le bureau de notre Société au Cap commença à recevoir des rapports selon lesquels des groupes indigènes du Nyassaland et des Rhodésies se servaient du nom de *Watch-Tower* (non pas Watch Tower Bible and Tract Society — La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts) et répandaient des doctrines tout à fait

contraires à tout ce qui est contenu dans les commentaires et manuels bibliques de notre Société. C'est pourquoi, en 1925, on y envoya des représentants européens de l'Union Sud-africaine avec mission d'examiner la situation. Pendant plus d'un an, ils firent de longs voyages à travers chaque pays. Comme résultat de leurs investigations la lettre reproduite ci-dessous fut adressée, par le représentant de notre Société au Cap, aux fonctionnaires gouvernementaux compétents du Nyassaland, et une lettre semblable fut envoyée aux Rhodésies.

Watch Tower Bible and Tract Society
(La Tour de Garde,
Société de Bibles et de Tracts)
Le Cap,
le 21 août 1926.

Au Secrétaire principal des
Affaires gouvernementales
Palais du Gouvernement
Zomba (Nyassaland)

Monsieur,

Par ordre de la susdite Société j'ai l'honneur de vous informer que nos représentants ont été rappelés du Nyassaland et que pour le moment nous discontinuons notre œuvre parmi les indigènes de ce pays.

Nous n'avons jamais eu l'intention de créer un mouvement de mission indigène dans l'Afrique-Méridionale ou Centrale. Nous avons envoyé M. et Mme Hudson dans le Nyassaland à cause de l'activité de certaines prétendues églises indigènes « Watch Tower ». Nous ne pouvons pas endosser ce mouvement. Il pervertit de façon absolue les enseignements de notre Société et la majorité de ses adhérents ne manifestent aucune inclination à se soumettre à nos directives ou à notre autorité. C'est pourquoi nous nous en séparons entièrement.

Par conséquent, personne n'est actuellement autorisé dans le Nyassaland à représenter la Société, à enseigner et à prêcher en son nom ou au nom de l'Association Internationale des Etudiants de la Bible. Si votre gouvernement permet au mouvement qui s'appelle lui-même « Watch Tower » de subsister, il engagera sa propre responsabilité. Le mouvement ne sera ni appuyé ni encouragé de quelque façon que ce soit par nous.

Comme nous ignorions la véritable situation, nous avons, dans le passé, fourni des livres et d'autres publications (en anglais) à des indigènes qui nous les commandaient en nous versant le montant correspondant. Nous savons maintenant qu'excepté de rares cas ces publications ne furent pas bien comprises ou appréciées et qu'on en fit souvent un mauvais emploi. C'est pourquoi nous n'enverrons plus de livres à des indigènes dans le Nyassaland ou dans les Rhodésies à moins que nous ne puissions avoir une confiance absolue dans la bonne foi du solliciteur.

En vous remerciant de la bienveillance que votre département a témoignée à nos représentants pendant leur séjour dans le Nyassaland et de l'aide qu'il leur a accordée, j'ai l'honneur de rester, Monsieur,

vos dévoué
(signé) T. A. Walder
gérant, filiale de l'Afrique du Sud

Quelques années après que notre Société avait fait connaître qu'elle n'avait aucun contact avec les sectes indigènes qui se servent du nom « Watchtower », il apparut clairement qu'il y avait des personnes dans le Nyassaland et les Rhodésies qui s'intéressaient sincèrement à l'œuvre éducatrice accomplie par les témoins de Jéhovah sous la direction de la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts) et qui désiraient y participer. Pour cette raison des requêtes tendant à obtenir l'autorisation d'établir des dépôts de livres dans ces pays, dépôts gérés par des Européens, furent adressées aux gouvernements intéressés. Le Nyassaland reçut favorablement cette proposition, et, c'est ainsi que depuis 1934 la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts) a un bureau dans le Nyassaland, et l'œuvre de ses vrais adhérents, les témoins de Jéhovah, a été accomplie sous la surveillance et

la direction d'Européens. Ces témoins ont obéi aux lois du pays, ont payé leurs impôts, ont eu une bonne conduite morale, ont accompli leur œuvre d'une façon ordonnée et ont vécu en paix avec leurs voisins. Ils n'ont rien fait en paroles ou en actions qui aurait mérité les restrictions sévères que le Gouvernement imposa à leur liberté d'adoration pendant les années de guerre. Aussi espérons-nous que toutes ces restrictions, dont quelques-unes — nous regrettons de devoir le dire — sont encore en vigueur, seront annulées sous peu.

DÉSORDRES DANS LA RÉGION DES MINES DE CUIVRE

Les Rhodésies ne prirent pas la même position que le Nyassaland. Elles rejetèrent, en 1934, une requête de notre Société tendant à obtenir l'autorisation d'établir un dépôt et de donner une direction européenne à ses adhérents dans ces pays. En ce temps-là quelques-uns des écrits de notre Société avaient été publiés en cynyanja, et lorsque éclata, en 1935, une grève des mineurs dans la région des mines de cuivre, on pouvait facilement, eu égard au fait qu'on avait refusé à notre Société la permission d'établir une représentation dans le pays, répandre cette fausse accusation que « des agitateurs se trouvant en relation avec le mouvement

Watchtower (Tour de Garde) étaient derrière les grévistes » et que « le mouvement de la Watch Tower [Tour de Garde] est originaire des Etats-Unis d'Amérique. Il appert... qu'il se compose de la — Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts)... Association internationale des Etudiants de la Bible ». On déclara également à tort, par rapport aux meneurs indigènes, que les « témoins de Jéhovah sont les membres du mouvement Watch Tower ».

M.P.J. De Jager, un représentant européen de la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts), ainsi que plusieurs témoins de Jéhovah habitant la région des mines de cuivre, comparurent devant la Commission d'enquête et soumirent des preuves établissant qu'aucun des témoins de Jéhovah n'avait pris la moindre part à l'émeute ni n'était pour quoi que ce soit dans son instigation. A cette occasion on demanda à M. De Jager d'indiquer des passages dans les publications de notre Société instruisant les témoins de Jéhovah à obéir au Gouvernement sous lequel ils vivent. Il soumit alors de nombreuses citations extraites de publications imprimées avant 1935, parmi lesquelles les suivantes qu'on trouve à la page 49 du *Rapport* [officiel] *de la Commission chargée de l'enquête relative*

AUX DÉSORDRES SURVENUS DANS LA RÉGION DES MINES DE CUIVRE DE LA RHODÉSIE SEPTENTRIONALE en octobre, 1935:

« *Suprématie*, page 51, paragraphe 2 (édition française):

Il faut sans cesse faire le bien si l'on veut plaire à Dieu. Chaque nation a ses lois, auxquelles doivent obéir les citoyens, à moins qu'elles soient nettement en opposition ou en contradiction avec la loi divine.

Le juste Souverain, page 24, (édition française):

Évitez toutes querelles et controverses. Si des révoltes et des révolutions éclatent, tenez-vous éloignés d'elles.

Commentant ROMAINS 13: 7, *La Tour de Garde* de 1929 déclare:

Les mots « impôt » et « tribut » se rapportent à une obligation financière ou commerciale qu'un gouvernement a le droit d'imposer à ceux qui habitent ses territoires, afin de pouvoir couvrir les dépenses gouvernementales. Jésus et ses disciples payaient cet impôt, ce tribut (voir MATHIEU 22, verset 21).

Le paragraphe 29 du même article dit ceci:

C'est pourquoi le chrétien observe les lois du pays qui sont en harmonie avec celles de Dieu. Il ne les observe pas simplement parce que ce sont les lois du pays, mais parce qu'il est juste de le faire.

Le paragraphe 31 déclare ceci:

Toutes les lois de chaque nation de la terre qui sont en harmonie avec celles de Dieu devraient être volontiers observées par le chrétien, qu'il soit citoyen de cette nation ou non. »

Les preuves soumises par d'autres personnes, y compris des fonctionnaires gouvernementaux, établirent le fait que les Wemba étaient les meneurs, et ceux-ci déclarèrent qu'ils n'avaient aucun rapport avec la Watch Tower Bible and Tract Society ou les témoins de Jéhovah. Des fonctionnaires gouvernementaux qui déposèrent devant la Commission, se référèrent au « mouvement Watchtower indigène des villages » comme à quelque chose de tout à fait différent des témoins de Jéhovah et déclarèrent que les vues professées par le mouvement Watchtower indigène n'étaient certainement pas celles de la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts). La Commission constata « que la cause motrice immédiate de la perturbation à Mufulira était le fait que la police minière brailla soudainement le soir que l'impôt était majoré généralement de 15s; et que la fausse nouvelle relative au succès de la grève à Mufulira combinée avec le défi lancé aux natifs de montrer qu'ils n'étaient pas des vieilles femmes, était la

cause motrice immédiate des désordres survenus à Nkana et Louanshya ».

Etant donné le refus du Gouvernement de la Rhodésie septentrionale de permettre à la Société d'établir une direction européenne, notre Société fit, au temps des désordres dans la région des mines de cuivre, des représentations directes au Secrétaire d'Etat aux Colonies à Londres. Celui-ci recommanda de donner suite à la requête de la Société, et c'est ainsi que depuis 1936 la Société a un dépôt à Lusaka placé sous direction européenne. Depuis, notre Société a été à même de démontrer la différence très nette existant entre les témoins de Jéhovah et le « mouvement Watchtower (Tour de Garde) indigène ».

Plus récemment un dépôt a été établi dans la Rhodésie méridionale et placé sous direction européenne. Dans ce pays toutes les restrictions du temps de guerre édictées relativement aux publications de notre Société furent annulées il y a dix-huit mois, et nous espérons qu'une attitude semblable sera adoptée sous peu dans la Rhodésie septentrionale. Un certain adoucissement a déjà été apporté à la situation existante, et il n'existe manifestement aucune raison pour laquelle les témoins de Jéhovah de ce pays ne devraient pas avoir la possibilité de posséder tous leurs livres

d'études bibliques, ainsi que leur organe officiel *La Tour de Garde*. Les témoins de Jéhovah sont maintenant nombreux dans les Rhodésies, mais heureusement le « mouvement Watchtower » indigène est pratiquement mort.

En revanche, dans le Nyassaland, la « Société Watchman » et d'autres sectes indigènes qui se servent du nom de « Watchtower » existent toujours, elles se livrent à des pratiques antisociales et refusent de payer les impôts. En lisant cet exposé, tous ceux qui désirent être informés se rendront compte que ces mouvements ne sont en aucune façon liés à l'organisation chrétienne connue sous le nom de Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts). Le Gouvernement connaît et comprend bien la situation, nous en eûmes de nouveau la preuve lorsque, en janvier 1948, le président de la Watch Tower Bible and Tract Society (La Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts), M. N. H. Knorr, fit le voyage de New-York City à Zomba et interviewa l'autorité compétente. Mais il est dans ces pays de nombreux Européens et Africains qui ne savent pas qu'il existe une différence entre notre groupement et ceux que nous avons mentionnés. Aussi espérons-nous que cette publication éclairera la situation. La Watch Tower Bible and Tract Society et les témoins de Jéhovah condamnent sé-

vèrement les pratiques antisociales et l'attitude réfractaire aux lois adoptée par ces sectes indigènes.

QUI SONT LES TÉMOINS DE JÉHOVAH?

Tout le monde est en droit d'entendre les témoins de Jéhovah présenter et défendre leur cause. Les témoins de Jéhovah constituent un corps ou un groupement de personnes qui se sont consacrées pour faire la volonté du Dieu tout-puissant, sous la direction de son Fils, Christ Jésus. Elles se sont unies pour proclamer que « toi [Dieu] seul, dont le nom est JÉHOVAH, — tu es » le Souverain universel, le Créateur du Gouvernement céleste, juste et éternel de la terre, pour lequel Jésus enseigna ses disciples à prier. Ils montrent aux hommes l'unique chemin conduisant à ce Royaume destiné à remplacer définitivement — au temps fixé par Dieu — tous les gouvernements terrestres actuels.

Bien que, depuis près de soixante siècles, Jéhovah Dieu ait eu des témoins sur la terre, ce n'est que de nos jours qu'ils se sont rassemblés et organisés pour une œuvre mondiale. En 1872, aux Etats-Unis, à Allegheny près de Pittsburg (Etat de Pennsylvanie), Charles Taze Russell réunit régulièrement un groupe de chrétiens, qui comme lui, désiraient étudier les Ecritures con-

cernant le Royaume de Jéhovah et la seconde venue de Christ. Dans l'espace de quelques années des groupes semblables d'étudiants de la Bible, poursuivant les mêmes buts, s'organisèrent dans tous les Etats-Unis, puis, à mesure que le temps passait, chez d'autres peuples. Tous étudiaient selon le programme établi par le bureau principal aux Etats-Unis, de sorte que ces groupes s'unifièrent automatiquement, et dans le monde entier, ces chercheurs étaient animés d'un même esprit pour ce qui est de l'enseignement dispensé par le Tout-Puissant moyennant sa Parole.

Ces séries d'études des Ecritures dont se servaient ces étudiants de la Bible furent, avec le temps, imprimées en plusieurs langues et offertes de porte en porte par des représentants spéciaux dans beaucoup de pays. C'est ainsi qu'a été vulgarisée la connaissance des vérités bibliques. D'autres groupes d'étudiants s'organisèrent dans le monde entier. Depuis, les témoins de Jéhovah sont devenus une association internationale. On les trouve parmi toutes les nations.

Ce fut en 1884 que des membres de cette association internationale se constituèrent en société légale conformément à la législation de Pennsylvanie, sous le nom de Watch Tower Bible and Tract Society. Cette Société, qui ne poursuit aucun but lucratif, et le corps directeur des témoins de

Jéhovah ont depuis travaillé ensemble dans une union parfaite. En 1909, le siège principal de la Société fut transféré de Pittsburgh à New-York (Brooklyn), une association philanthropique fut alors constituée et adjointe à la Société de Pennsylvanie à l'effet de poursuivre l'œuvre de proclamation mondiale des témoins de Jéhovah. C'est une association new-yorkaise connue actuellement sous le nom de Watchtower Bible and Tract Society, Inc. Dans certains pays des sociétés similaires portent d'autres noms. Celles de Grande-Bretagne et du Canada ont pour titre « Association internationale des Etudiants de la Bible ».

Les témoins de Jéhovah croient fermement en la Bible, tant les Ecritures hébraïques que grecques. Ils considèrent la Bible comme le vrai guide de l'homme et l'acceptent comme autorité suprême dans toute question concernant Jéhovah Dieu et ses desseins. Même le nom de *témoins de Jéhovah* est tiré de cette déclaration du prophète Esaïe (43:10; 44:8): « Vous êtes mes témoins, — oracle de Jéhovah. » — *Version catholique de l'abbé Crampon* (1905).

Les témoins de Jéhovah prêchent et enseignent selon la méthode préconisée par Jésus, le grand Témoin. Lui et ses apôtres témoignaient publiquement et de maison en maison. (Actes 20:20) Tout véritable chrétien étant un ministre de l'évangile,

doit suivre leurs traces et leur exemple. (I Pierre 2:21; Luc 24:48; Actes 1:8; 10:39-42) Les témoins de Jéhovah organisent dans les foyers des études bibliques gratuites. Ils vont même plus loin en donnant à leurs semblables l'occasion d'entendre la grande nouvelle dans des lieux publics. Les témoins de Jéhovah au travail sont munis de livres et de brochures contenant les vérités bibliques sous une forme tangible, c'est-à-dire durable, permettant aux intéressés de les étudier et de les analyser à loisir. Eduquer selon les principes bibliques, telle est l'œuvre des témoins de Jéhovah. Cette œuvre est importante pour tous parce que la Bible contient la connaissance de Dieu et de Christ, connaissance essentielle à l'obtention de la vie, ainsi qu'on peut le lire dans l'évangile selon Jean (17:3): « Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. » De cette façon l'œuvre des témoins de Jéhovah constitue un service éminent rendu à tous les hommes.

Ces témoins ont des assemblées ou « groupes » dans le monde entier. Pour surveiller leur activité, la Watch Tower Bible and Tract Society nomme des ministres qualifiés. De plus, notre Société envoie des ministres itinérants comme représentants spéciaux chargés de visiter régulièrement les diverses assemblées et de les instruire relativement

au ministère. Ce n'est pas une organisation incohérente, sans ordre et sans direction, au contraire, c'est une association de ministres parfaitement organisée.

Nous espérons qu'en élargissant la représentation européenne de la Société, il sera possible de contrôler l'œuvre des témoins de Jéhovah encore plus efficacement dans l'avenir et de prévenir toute possibilité d'attribuer aux témoins de Jéhovah les méfaits des sectes « Watchtower » indigènes. Une grande confusion persiste dans l'esprit des habitants du Congo belge relativement aux mouvements indigènes, mais la Watch Tower Bible and Tract Society s'efforce maintenant de toute manière possible de pourvoir à une représentation et une direction européennes adéquates. La désintégration des mouvements « Watchtower » indigènes dans les Rhodésies depuis que notre Société y a établi une représentation européenne, suffit à démontrer que la solution du problème, pour ce qui est du Congo, consiste pour le Gouvernement à autoriser les représentants européens de notre Société à entrer dans le Congo belge.

Pour aider les fonctionnaires gouvernementaux du Nyassaland à distinguer rapidement entre des témoins de Jéhovah africains et le mouvement « Watchtower » indigène, les premiers seront à l'avenir connus seulement sous le nom de *témoins de*

Jéhovah et appelés tels, et non pas comme représentants de la « Watch Tower Society ». Ils seront également munis d'une lettre d'identité. Le nom de Watch Tower Bible and Tract Society ne sera employé qu'en relation avec le bureau de la Société établi à Blantyre, ainsi que, naturellement, avec les éditeurs des publications dont se servent les témoins de Jéhovah.

Le fait que quelques indigènes ont obtenu, il y a plus de 40 ans, quelques-unes des publications de notre Société en anglais et ont commencé à s'appeler « Watchtower » ou à se donner d'autres noms semblables, alors qu'ils enseignaient et pratiquaient des choses qui ne ressemblent en rien aux vérités bibliques exposées dans les publications de notre Société, n'est certainement pas une raison pour laquelle ces écrits devraient rester interdits en vertu de quelque disposition du Code pénal. Ce fait ne devrait pas priver les témoins de Jéhovah du Nyassaland de l'occasion de lire et d'étudier les matières dont disposent librement leurs frères dans chaque autre pays du monde, pour s'en servir dans l'exercice de leur adoration du Dieu Très-Haut. On ne peut pas condamner les publications de la Watch Tower Bible and Tract Society en raison de l'existence du « mouvement Watchtower » indigène dont notre Société n'est pas responsable, pas plus qu'on ne pourrait à juste

titre discréditer la Bible elle-même et en priver le peuple si des natifs en avaient possédé des exemplaires et avaient ensuite commis des actes illégaux sous le nom de « mouvement biblique ».

DES SUJETS PAISIBLES SOUS L'ADMINISTRATION DE GOUVERNEMENTS HUMAINS

Si les publications de la Watch Tower Bible and Tract Society étaient susceptibles de soulever le peuple contre le gouvernement, on verrait les témoins de Jéhovah pousser à des révoltes et à des révolutions dans tout le monde, car il y en a dans tous les continents et sur toutes les îles de la mer. Or, les faits montrent que les témoins de Jéhovah, grâce à leur étude de la Bible en s'aidant des publications de notre Société, ont acquis la réputation d'être des chrétiens consciencieux et des citoyens observateurs de la loi dans quelque pays qu'ils habitent. Leur attitude est clairement exposée dans l'*Annuaire des témoins de Jéhovah* pour 1948, si clairement qu'il est impossible pour quiconque — et premièrement pour les témoins de Jéhovah eux-mêmes — de se méprendre sur le vrai sens de ces explications:

« Ces témoins, indifféremment de leur nationalité ou de la forme de gouvernement sous laquelle ils sont nés, se soumettent toujours aux règles et aux prescriptions de ces nations. Ils paient les impôts; ils parlent la langue du pays; ils acceptent l'instruction des écoles nationales; ils obéissent à toutes les lois du pays qui sont en complet accord avec les principes de vérité et de justice de Dieu...

Indifféremment du pays dans lequel il vit, chaque témoin de Jéhovah prend fait et cause pour le Royaume de Dieu et le prêche. Il est un ambassadeur de Christ à cet égard. Etant un envoyé auprès de ce vieux monde et en même temps n'en faisant pas partie, il n'est certainement pas opposé aux gouvernements actuels de cette terre et n'essaiera pas non plus de lutter contre eux. Les témoins de Jéhovah ne devraient pas lutter contre ces gouvernements. Ils n'ont aucune raison de le faire... »

Empruntons encore la citation suivante au livre « *Que Dieu soit reconnu pour vrai!* », qui fut publié en 1946 et dont plus de 3½ millions d'exemplaires ont été répandus dans la seule langue anglaise (page 239):

« L'activité à laquelle se livrent les témoins de Jéhovah, dans les pays où ils vivent, n'est jamais subversive. Ces témoins ne s'inspirent pas de principes subversifs. Ils ne sont pas séditionnaires parce qu'ils travaillent dans ces pays comme ambassadeurs du Royaume de Dieu. Toutes les na-

tions libérales accordent la liberté d'adorer le Tout-Puissant, adoration qui implique que le vrai serviteur de Jéhovah soit un ministre de son gouvernement. Les hommes de toutes les nations chrétiennes ont appris à prier pour la venue du Royaume de Dieu sur cette terre. Lorsque ces ministres avertissent leurs semblables que bientôt le Seigneur exaucera leur prière, cela ne signifie pas qu'ils sont contre le gouvernement de la nation dans laquelle une telle prédication est propagée. L'activité de l'ambassadeur d'une puissance de ce monde, ne s'oppose jamais aux intérêts de la nation dans laquelle il réside. De même, le travail des témoins de Jéhovah n'est pas contre le gouvernement du pays dans lequel ils habitent. »

Les témoins de Jéhovah s'emploient à étendre la pure adoration du Dieu tout-puissant par toute la terre. Dans le Royaume-Uni, et dans toute la Fédération de nations britannique, ainsi qu'en Belgique, en France et en d'autres nations dans le monde entier les témoins de Jéhovah sont complètement libres d'adorer Dieu et de distribuer leurs écrits bibliques. Font exception certains territoires africains, la Russie, la Yougoslavie et l'Espagne qui refusent de leur accorder une complète liberté. Les témoins de Jéhovah admettent qu'il existe certains désaccords d'ordre exégétique entre eux et les religions orthodoxes quant au sens de certains textes bibliques, mais il serait inadmis-

sible de voir dans ces désaccords un motif pour leur refuser l'exercice des droits fondamentaux relatifs à l'adoration et à la liberté de presse. Les témoins de Jéhovah sont pour la liberté d'adoration pour tous. Ils ne sont certainement pas immodestes en la sollicitant pour eux-mêmes.